

Formation continue ich - Séminaire d'actualité (2)

Judi 6 et vendredi 7 avril 2017

Bulletin d'inscription

A retourner impérativement avant le 24 mars 2017
Tous les champs sont obligatoires-Tout bulletin incomplet ne sera pas traité

Civilité (1) : Madame, Monsieur

Nom :Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél :Mail :

En cas de prise en charge :

Raison sociale :N°RCS :

Adresse :

Nom du responsable signataire :

Fonction :

Contact Tél :Mail :

Participation au séminaire (cocher la case correspondante)

2 journées

1 journée (1) :6/047/04

Tarifification (cocher la case correspondante)

Tarif individuel

Tarif entreprise

<p>Elève du Cnam 2016-2017 et demandeur d'emploi (2)</p> <p><input type="checkbox"/> 1 journée : 60€</p> <p><input type="checkbox"/> 2 journées : 120€</p>	<p>Elèves Cnam 2016-2017</p> <p><input type="checkbox"/> 1 journée : 250€</p> <p><input type="checkbox"/> 2 journées : 480€</p>
<p>Autre participants</p> <p><input type="checkbox"/> 1 journée : 250€</p> <p><input type="checkbox"/> 2 journées : 480€</p>	<p>Autre participant</p> <p><input type="checkbox"/> 1 journée : 250€</p> <p><input type="checkbox"/> 2 journées : 460€</p>

Règlement obligatoire joint à ce bordereau d'un montant de :€.

Nom du titulaire du chèque :

Le chèque est à libeller à l'ordre de l'AGCnam de Rhône-Alpes.

Une attestation d'inscription vous sera adressée par mail dès réception du bulletin d'inscription complet et du règlement.

Cette attestation devra obligatoirement être présentée le jour de la formation.

j'ai bien lu et pris connaissance de toutes les conditions générales de vente

Date et signature

Cachet de l'entreprise (si prise en charge)

A adresser par courrier avant le 24/03/2017 :

Cnam Rhône-Alpes, Le Cubix, 4 rue Ravier -CS 57058-69348 Lyon Cedex 07

(1) Rayer la mention inutile

(2) Joindre l'avis de situation Pôle-Emploi actualisé (à télécharger sur le site Pôle-Emploi)

Conditions générales de vente

Financement de la formation

Pour pouvoir assister au séminaire, l'élève doit s'être acquitté du montant de la formation suivie, sur la base des tarifs figurant sur le bulletin d'inscription, autrement dit :

- Soit au tarif individuel,
- Soit au tarif entreprise.

Si un élève souhaite obtenir le financement de la formation par son entreprise, deux possibilités s'offrent à lui :

- Soit il s'acquitte du coût de la formation à titre individuel et le remboursement des sommes avancées au tarif individuel interviendra à réception de la convention de formation signée entre son entreprise et le Cnam,
- Soit l'entreprise prendra en charge le coût de la formation au tarif entreprise, auquel cas l'élève transmet directement le jour de son inscription le bulletin d'inscription signé par l'entreprise accompagné du chèque établi par l'entreprise correspondant au coût de sa formation.

En aucun cas, l'élève ne pourra assister au séminaire sans paiement préalable.

Interruption de la formation

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, l'élève ou l'entreprise est remboursé(e) des sommes versées.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève plus de 5 jours avant le début de la formation, les sommes versées seront entièrement remboursées à l'élève ou l'entreprise s'il y a prise en charge.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève moins de 5 jours avant le début de la formation, toute somme versée restera due au Cnam.

En cas d'abandon de la formation du fait de l'élève en cours de formation, toute somme versée restera due au Cnam.

Organisation de la formation

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs, ainsi que de professionnels diplômés.

Obligations de l'élève et/ou organisme de la formation

-Si la formation est organisée dans les locaux du Cnam, l'élève reste soumis au pouvoir de discipline du Cnam.

-Si la formation est assurée à l'extérieur, l'élève doit en outre respecter le règlement intérieur du Cnam.

Le Cnam souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation.

Suivi de la formation

L'élève s'engage à suivre avec régularité la formation à laquelle il est inscrit.

Il s'engage à signer la ou les feuilles de présence individuelles et/ou collectives mises à sa disposition pour chaque demi-journée de formation, et ce avant le début de chaque session (matin+après-midi)

En cas d'absence, il préviendra le centre d'enseignement au plus tard le matin même de la formation.

Informatique et libertés

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, la gestion informatisée des inscriptions auprès du Service formation continue et alternance du Cnam Rhône-Alpes a fait l'objet d'une demande d'autorisation enregistrée par la CNIL le 25 juin 2015 sous le numéro 1870360 v.

Il est ici précisé que les services de scolarité et de formation du Cnam Rhône-Alpes disposent de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les émargements des élèves et des professeurs via le dispositif « Eden ».

Le Cnam est ainsi amené à communiquer à des tiers (Entreprise, OPCA, Opacif, etc...) les feuilles d'émargements et attestations éditées via ce logiciel. Les informations communiquées sont limitatives aux nom, prénom, numéro d'élève et signature. En application de cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à :

Conservatoire national des arts et métiers de Rhône-Alpes

Le Cubix, 4 rue Ravier
CS57058
69348 Lyon cedex 07